

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-CF183

présenté par
M. Le Fur**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	100 000 000	0
Jeunesse et vie associative	0	100 000 000
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
TOTAUX	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose d'accorder 100 millions d'euros supplémentaires d'AE/CP au programme Sports afin de poursuivre le financement du plan "5 000 équipements sportifs, Génération 2024", lequel est géré par l'Agence nationale du sport (ANS).

Les crédits alloués à ce plan sont, pour 2025, et de façon surprenante, réduits de 100 millions d'euros. Ce plan a pourtant été plébiscité par les collectivités locales qui, ont pu, grâce lui, financer des projets structurants et ainsi développer leur offre sportive. Surtout, ce plan a bénéficié à beaucoup de communes rurale, pour lesquelles le financement de projets tels que des terrains multisports ou des pumphtracks, n'aurait pas été envisageable sans subvention de l'ANS.

Il est donc proposé d'abonder le programme 219 de 100 millions d'euros (en AE et CP), en effectuant, pour garantir la recevabilité du présent amendement, un prélèvement à due concurrence (en AE et CP) sur les crédits du programme 163. L'auteur du présent amendement souhaite toutefois préciser qu'il ne souhaite pas réduire les moyens attribués au programme 163 et appelle donc le Gouvernement à lever ce gage.